

## COMMISSION MIXTE CFCP

### Procès-verbal Réunion du 04 juin 2015 à Choisy-le-Roi

---

Présents: M. DESMEDT, Président,  
Mmes B. CERVETTI, A. GUIGUET, M. F. FRANCILLETTE,  
Absents excusés: Mme E. QUERARD, MM. B. BELY, C. BOULONGNE-EVTOUCHENKO et J. HAEZEBROUCK.  
Assiste : M. A. DEBES  
Invité : M. F. GUERIN.

---

#### Ordre du jour

- 1) Point sur renouvellements et demandes d'agrément CFCP saison 2016.
- 2) Etude d'un nouveau calcul d'indemnités de formation.
- 3) Etude d'un label fédéral pour la promotion des CFCP les plus performants.
- 4) Point sur le logiciel du suivi des jeunes athlètes de haut niveau.
- 5) Questions diverses.

#### INTRODUCTION

M. DESMEDT, Président, ouvre la séance à 10h15.

Il exprime le souhait que la commission retrouve sa parité FFVB/LNV dès qu'une nouvelle équipe sera élue à la tête de la FFVB.

Il est rappelé qu'Estelle QUERARD est provisoirement indisponible mais retrouvera sa place dès la rentrée et que Bernard BELY n'a pu modifier son emploi du temps professionnel suite au déplacement de la date de la réunion.

#### 1 – POINT SUR LES DOSSIERS CFCP

##### *Présentation A. GUIGUET*

Dans l'attente de la décision ministérielle du 22 juin prochain, la DTNA fait le point sur les visites et les dossiers présentés par les 13 clubs candidats à l'agrément parmi lesquels 2 clubs féminins : Le Cannet et Saint-Raphaël, et 11 clubs masculins : Alès, Beauvais, AS Cannes, Narbonne, PUC, Rennes, Saint-Brieuc, Sète, Toulouse, Tourcoing et Tours.

Il est à noter que Saint-Brieuc retire sa demande d'agrément dans la mesure où le club ne réengagera pas son équipe 1 en Ligue B.

Elle fait également le point sur les conventions d'accompagnement demandées (Saint-Nazaire, Vannes et Venelles). Saint-Nazaire abandonnant son statut Pro et Vannes étant en procédure de redressement/liquidation judiciaire, ces deux cas ne nécessitent plus d'examen.

La Commission relève les différences de niveau de présentation et de contenu des dossiers et sensibilise à nouveau les clubs et la direction de leur Centre de Formation à la nécessité d'être plus rigoureux dans le respect du Cahier des Charges et de la présentation des documents qui y sont liés.

## **2 – NOUVEAU CALCUL DES INDEMNITES DE FORMATION**

Le débat est récurrent et une réforme paraît nécessaire car le système actuel ne fonctionne pas de façon satisfaisante. Le vœu avait été émis qu'une sortie de CFC s'accompagne systématiquement d'une indemnité. Or, les disparités sont grandes. Les critères doivent être éclaircis.

Les clubs amateurs se sentent quant à eux exclus. La sortie des joueurs(euses) de Pôles France s'assortissait toujours d'indemnités aux Ligues et aux clubs et les montants étaient fixés nationalement. Le joueur/la joueuse signait un engagement à son entrée en pôle. La sortie des joueurs(euses) des pôles France, du fait de l'abandon du dispositif pôle France, est encore soumise aux indemnités, ce ne sera plus le cas ensuite, les joueurs(euses) de pôles Espoir n'étant pas soumis aux indemnités.

On ne peut bloquer la licence d'un joueur/d'une joueuse professionnel(le) pour ne pas entraver la liberté du travail. Il serait donc intéressant de transférer les indemnités de formation sous une forme qui les rend exigibles pour les clubs d'accueil vers les différents clubs formateurs.

Il faut également prendre en compte le fait que la grande majorité des contrats en France sont d'une durée de 1 saison. Dès lors, le système actuel, fait que le 1<sup>er</sup> club recevant à la charge de toutes les indemnités de formation. Il serait plus réaliste et plus équitable, que les indemnités de formation soient étalées sur plusieurs saisons, ce qui rendrait plus acceptable la valorisation de cette formation.

Il faudrait systématiser une grille et l'imposer (aux clubs) au plan national, en tenant compte :

- du temps passé dans la ou les structure(s) (si on tient compte du fait que nombre de joueurs(euses) CFC ont d'abord fréquenté un pôle et le temps passé dans leur club formateur d'origine).
- du niveau de jeu de la structure d'accueil.

L'assortir d'un système contraignant pour les clubs receveurs, afin qu'ils ne puissent passer outre.

Il faut tenter de parvenir à un schéma réaliste, ni trop complexe, ni trop simpliste. S'inspirer peut-être du système d'indemnisation d'autres sports collectifs, football, rugby... A travailler pour la prochaine réunion.

## **3 – ETUDE D'UN LABEL FEDERAL POUR LA PROMOTION DES CFCP LES PLUS PERFORMANTS**

Le niveau de formation des joueurs(euses) pourrait être évalué à leur sortie de Centre (plusieurs critères : heures d'entraînement, planification, musculation, technique...).

Dans les circonstances fédérales actuelles, cette question n'est plus d'actualité.

## **4 - POINT SUR LE LOGICIEL DU SUIVI DES JEUNES ATHLETES DE HAUT NIVEAU**

F. GUERIN informe la commission du statu quo actuel lié au retard pris par l'INSEP à signer la convention avec la FFVB. De plus, les modifications suggérées n'ont été qu'en partie prises en compte. Celles concernant l'accompagnement de l'athlète ont été offertes. Les autres – payantes - (adaptation au volley-ball, application Smartphone et tablettes...), ne pourront intervenir qu'après signature de la Convention.

L'accès de ce logiciel sera payant pour les clubs (mais de l'ordre de 100/150€ par an).

Le logiciel ne sera pas exploitable pour le début de saison prochaine.

## **5 - QUESTIONS DIVERSES**

Une question à la DTNA sur l'archivage papier des anciennes conventions.

Prochaine réunion prévue à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h40.

M. DESMEDT  
Président

B. CERVETTI  
Secrétaire de séance